

Conditions Générales

1. Acceptation des conditions

Les conditions générales de vente et service sont systématiquement portées à la connaissance du client avant la conclusion de tout contrat. Imprimées au dos de tous les documents, elles sont connues et acceptées par le client.

2. Prix

Les offres et prix peuvent varier en fonction de paramètres d'évolution ou en raison des prix pratiqués par l'importateur ou le fabricant. Les produits seront facturés toutefois sur la base des tarifs en vigueur au moment de la confirmation de la commande, sous réserve de disponibilité.

3. Réclamations

Toute réclamation doit se faire par écrit au siège : « Sébastien Poncelet, Plein de Holset 7, 6940 Grandhan ».

4. Garantie

Sont couverts par une garantie les pièces et matériels uniquement, les logiciels et la main d'œuvre ne sont couverts par aucune garantie. La durée de garantie est indiquée sur la facture du produit, cette durée commence à courir à la date de cette facture.

5. Conditions générales de paiement

Sauf exception, toutes les factures sont payables au comptant, net et sans escompte. En cas de facilité de paiement, il sera demandé au client de signer la facture pour réception de la livraison et sauf stipulation contraire expresse, le délai de paiement sera d'un mois, date de la facture. Même en cas de facilité de paiement, un acompte de 50% du prix peut être exigé à la commande. Les acomptes versés par les clients sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat. En conséquence et sauf convention contraire expresse :

- en cas de retard de paiement, un intérêt est calculé à raison de 14% par an de la valeur d'achat et sera dû de plein droit et sans mise en demeure par le seul fait de l'échéance,
- à défaut de paiement à son échéance de tout ou partie de la facture, le montant dû sera majoré de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant restant dû, sans toutefois que cette indemnité puisse être inférieure à 125€ sans préjudice des intérêts précités. La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette.
- en cas de récupération judiciaire, s'ajoutent tous les frais de recouvrement en ce compris les honoraires d'avocat calculés conformément à l'article 459 du Code Judiciaire.

La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement de marchandises livrées. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils.

6. Informations communiquées par le client

En soumettant des données à caractère personnel, le client marque indubitablement son accord pour que ses données soient traitées (sans limitation) et/ou communiquées à des tiers, dans le cadre d'une relation commerciale ou d'un partenariat, sauf si le client s'oppose expressément et par écrit à ce que ses données soient traitées à des fins autres que de gestion interne. A tout moment, le client pourra demander de procéder à la rectification de ses données.

7. Intervention à domicile

Toute intervention à domicile sera facturée à raison du tarif horaire à ce moment en vigueur.

« Sébastien Poncelet » ne saurait être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes qu'entraîne le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement du matériel du client. L'emploi des matériels lors d'une intervention par un technicien se fait sous la direction et le contrôle exclusif du client. L'intervention présuppose que le site ou les lieux sont librement accessible et vide de tout objet encombrant ou autre. Il ne peut être demandé au technicien de déplacer un quelconque objet de valeur ou autre. « Sébastien Poncelet » ne saurait être tenue responsable de la perte ou de la modification de données sur les produits ayant fait l'objet d'une intervention. Le client s'engage à effectuer toutes les sauvegardes nécessaires de données avant toute intervention du technicien. Le client déclare avoir pris toutes les mesures nécessaires pour éviter que « Sébastien Poncelet » n'ait accès à des informations confidentielles ou de nature privée. Dans tous les cas, « Sébastien Poncelet » est soumis à une obligation de moyen et nullement à une obligation de résultat.